



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 005 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 5 mars 2009

—
Président

M. David Tilson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 5 mars 2009

• (0905)

[Traduction]

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): La séance est ouverte.

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui, le jeudi 5 mars 2009, pour sa cinquième séance. Nous avons deux points à l'ordre du jour: les travaux du comité, plus précisément un avis de motion par M. Dykstra; ensuite, nous poursuivrons nos travaux à huis clos pour entreprendre, conformément à l'article 108(2) du Règlement, notre étude du dossier sur les travailleurs sans-papiers et les travailleurs étrangers temporaires.

Nous sommes prêts à commencer. Monsieur Dykstra, on vous écoute.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Merci, monsieur le président.

Après avoir réfléchi à la question et en avoir discuté avec mes collègues d'en face, bien que je sois déçu de ce qui semble être une étrange coïncidence relativement à un rapport que nous allions étudier sous peu, je suis fermement convaincu que les gens autour de la table se font mutuellement confiance et comprennent l'importance de ne pas faire couler un rapport comme celui-ci, c'est-à-dire de ne pas divulguer des renseignements. Je suis tout à fait convaincu qu'une telle situation ne s'est pas produite.

À ce stade-ci, je retire la motion que j'ai déposée.

Le président: Merci, monsieur Dykstra.

Nous passons alors au rapport.

Madame Chow.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Je crois que j'aimerais, moi aussi, retirer une motion dont nous sommes saisis. Elle a déjà été déposée.

Le président: Vous allez la retirer également?

Mme Olivia Chow: Oui. Nous avons reçu une lettre de l'avocat qui a publié le communiqué de presse dont nous avons parlé à la fin de la dernière réunion — et que M. Dykstra a évoqué. Nous pouvons la distribuer; dans sa lettre, l'avocat affirme essentiellement qu'il n'a jamais reçu de documents secrets.

Le président: Du point de vue de la présidence, nous espérons que les renseignements sont restés confidentiels au sein du comité. Je devrais probablement m'abstenir de faire des commentaires là-dessus, mais j'ai une certaine obligation d'essayer de maintenir l'ordre; en tout cas, il semble que nous travaillons à trouver des solutions et que nous comprenons tous la situation.

Merci beaucoup, madame Chow.

Mme Olivia Chow: En effet. Il n'y a pas eu de fuite d'information.

Le président: On n'en doute pas. Merci.

Nous siégerons maintenant à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.